



Comité Départemental de Basketball

COMMISSION SPORTIVE

BRASSAGES DEPARTEMENTAUX - CD81

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

1. Pour les matchs seuls, application du Règlement Sportif Particulier à la catégorie.

Dans la catégorie U13, les brassages se jouent en 5 contre 5 avec un ballon taille 6 pour les féminines et pour les masculins.

Temps de jeu : 4 x 8 mn pour les U13 - 4 x 10 mn pour les U15 - 4 x 10 mn pour les U18

2. Pour les triangulaires et au delà, les modifications du règlement :

- *Temps de jeu*: **4x6 minutes en U13, 4x7 minutes en U15, 4x8 minutes pour les U18**
- *Temps mort* : un par quart temps et deux dans le dernier quart temps (ceux non utilisés ne peuvent pas être utilisés le quart-temps suivant).
- *Prolongation* : 3 minutes,
- *Mi-temps* : **3 minutes**, intervalle de 1 minute entre chaque période.
- Règle spécifique : les arbitres ne touchent pas le ballon en zone arrière en U13-U15 lors des violations pour favoriser tous les comportements transitionnels (voir règlement sportif 2024/2025). Remise en jeu de 14' sur RO

3. Horaires des rencontres :

Le club organisateur doit obligatoirement communiquer aux associations qui se déplacent et au comité départemental les horaires exacts des rencontres en cas de modification.

4. Officiels :

- Le club organisateur gère et coordonne.
- Chaque équipe doit venir avec un OTM et 1 ARBITRE. En cas d'absence, prévenir le club organisateur 48h avant le début de la rencontre.

5. Résultats :

Le club organisateur doit impérativement saisir le résultat de sa ou ses rencontres sur FBI après la ou les rencontres .

Si vous rencontrez un problème sur FBI, le club organisateur doit impérativement adresser les résultats par courriel : cd81@basket81.fr

1. Liste des brûlés / nominative :

Les clubs ayant une ou des équipes en Occitanie (R1) ou en brassages régionaux pour la R2 devront transmettre la liste des brûlés avant le début des brassages. Ceux qui ont deux équipes engagées dans la même catégorie devront transmettre une liste nominative.